



**XV<sup>ème</sup> Législature**

**Guy Marius SAGNA**  
**Député**

Dakar, le 24 janvier 2025

**A Monsieur Malick NDIAYE**  
**Président de l'Assemblée**  
**Nationale**

Place Soweto, Dakar

**Objet : Question écrite**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre à travers la lettre ci-jointe une question écrite adressée au Ministre en charge de la Santé et de l'Action sociale.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

## Question écrite au Gouvernement

**Objet** : sécurisation des recettes du centre hospitalier Abass Ndao et des autres structures de santé

Monsieur le ministre, pouvez-vous contrôler ce qui se passe au centre hospitalier Abass Ndao (CHN) ?

Est-il vrai que des agents non attitrés grèvent directement les derniers publics au CHAN ?

Y-a-t-il été constaté des écarts dans le cadre des rapprochements journaliers des recettes ? les facteurs explicatifs de cette situation ont-ils été identifiés ?

Des patients facturés gardant le statut « *non payés* » sont-ils déviés vers un point d'encaissement autre que les caisses légalement dédiées par l'agence comptable avant de se voir délivrer un acquit de paiement, par l'informaticien en chef depuis son bureau, portant la mention "*payé*" et sa signature? "*Lequel acquit, en format A4, à sa présentation au niveau du service concerné, donne droit à son détenteur de bénéficier des actes s'y figurant.*"

Monsieur le ministre quelles sont les mesures de votre ministère pour sécuriser les recettes du CHAN ? Quelles politiques de votre département pour sécuriser les recettes des structures de santé ?

Guy Marius Sagna

Député de la XV<sup>e</sup> législature

*JS*

